

LES UNIONS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

Une **Union** est une **association entre 2 ou 3 clubs** maximum (d'une même Ligue Régionale ou de Comités Départementaux limitrophes) qui conservent chacune leur personnalité juridique et leur affiliation à la FFBB. L'**union** est créée autour d'un **projet sportif commun orienté vers le haut niveau** au sein duquel une ou plusieurs équipes sont généralement engagées en **championnat de France** ou en championnat qualificatif pour celui-ci.

→ Création d'une Union

Les étapes à suivre pour la création d'une **union** sont les suivantes :

- **Rédaction d'un projet sportif commun** entre les clubs de l'Union;
- **Rédaction des statuts** de l'Union;
- **Rédaction et signature de la convention d'Union**;
- **Créer et déclarer une association au nom de l'Union**;
- **Réaliser la demande d'affiliation** pour cette nouvelle association;
- **Déposer sa demande de création d'Union**, accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées sur la plateforme dédiée de la FFBB avant le 30 avril de la saison en cours.
- **Pièces justificatives** : statuts de l'union, contrat d'engagement républicain, récépissé de déclaration en préfecture, convention de l'Union, PV d'AG Extraordinaire des clubs constitutifs de l'Union, projet sportif de l'Union, demande d'affiliation de l'Union.

→ Durée d'une Union

- Union ne concernant que des **catégories jeunes** : 2 ans renouvelable.
- Union **Seniors ou mixte Seniors / Jeunes** : 3 ans renouvelable.

→ Renouvellement / Modification / Dissolution d'une Union

- Toutes ces actions doivent être effectuées via la plateforme dédiée de la FFBB avant le 30 avril de la saison en cours.

Fiche pratique FFBB →



Dépôt en ligne du dossier →

